Envoyé en préfecture le 19/10/2017

Reçu en préfecture le 19/10/2017



ID: 082-218200335-20171018-2017_ARR_0765-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(Tarn-Et-Garonne)

ARRETÉ COMPLÉMENTAIRE A L'ARRETÉ DU 12 DÉCEMBRE 2008 RÈGLEMENTANT L'ARRET ET LE STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE ALLEE LEON BLUM N°2017 ARR 0765

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la Route.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU l'arrêté du 12 décembre 2008 règlementant l'arrêt et le stationnement des véhicules sur certaines voies du centre ville.

CONSIDERANT qu'il convient de compléter l'arrêté susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1er: A compter de la publication du présent arrêté, l'arrêt ou le stationnement des véhicules sera interdit, allée Léon Blum, au droit du n°7 sur une longueur sept mètres linéaires.

ARTICLE 2: Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1er, sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 3: Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation horizontale mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE MAIRE compte tenue de l'envoi en ous-Préfecture le 4.9/40/./13...et de

POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 18 octobre 2017.

MAIRE,